

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA (sortie de séance et absente lors du vote du point 5) – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY (à compter du point 3) – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FERRARA – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme RASALA – M. LAACHIR (sorti de séance et absent lors du vote du point 3) – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. TUMOLO (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme BOJOLY (jusqu'au point 2 inclus) – Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

### Point n°1 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire, rapporteur :

Par courrier en date du 28 décembre 2022, Madame Danièle LAGRANGE, conseillère municipale déléguée, a indiqué souhaiter démissionner du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Aussi, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

En application de l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Ainsi, il a été appelé la personne suivante de la liste « *Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg* », à savoir Monsieur El Houcine LAACHIR, qui a accepté de siéger par courrier en date du 9 janvier 2023. A noter que Monsieur LAACHIR siègera dans les mêmes commissions municipales que celles où Madame LAGRANGE siégeait jusqu'à présent, à savoir les commissions « finances » et « affaires sportives ».

Je lui souhaite la bienvenue dans notre assemblée et le déclare officiellement installé dans ses fonctions.

L'assemblée prend acte de ce changement.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 26 janvier 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER

